



Gérer les heures supplémentaires

- Fiche rédigée par l'équipe éditoriale de WebLex
- Dernière vérification de la fiche : 30/11/2018
- Dernière mise à jour de la fiche : 30/11/2018

Vous avez confié un travail à un collaborateur qui nécessitera pour lui d'accomplir des heures supplémentaires. Pouvez-vous le contraindre à effectuer ces heures supplémentaires ? Inversement, un salarié vous réclame le paiement d'heures supplémentaires : devez-vous les payer quand bien même vous ne l'avez pas expressément autorisé à faire ces heures supplémentaires ?

Heures supplémentaires : de quoi s'agit-il

Heures supplémentaires : de quoi s'agit-il ? Les heures supplémentaires sont toutes les heures de travail effectuées au-delà de la durée légale hebdomadaire ou d'une durée considérée comme équivalente. Mais tous les salariés ne font pas nécessairement des « heures supplémentaires »...

Ne pas confondre !...

{ABONNEZ-VOUS}

Heures supplémentaires : le privilège de l'employeur ?

A votre demande ? Oui, ces heures sont effectuées à la demande de l'employeur. Les heures supplémentaires donnant lieu à majoration sont les heures effectuées à votre demande, demande qui peut être implicite s'il est établi que vous ne vous êtes pas opposé à leur réalisation. Une situation qui nécessite votre vigilance...

Le délicat problème du consentement tacite...

{ABONNEZ-VOUS}